



PREFET DE L'HERAULT

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
SERVICE EAU RISQUES et NATURE
DOMA

Arrêté n° DDTM34-2014-11- 04455

**portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant Lez-Mosson-Etangs Palavasiens**

**Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault,**

- VU** le code de l'environnement et notamment l'article L212-4 ainsi que les articles R212-29 à 34;
- VU** l'arrêté préfectoral n°090525, du 07 août 2009 portant composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens,
- VU** l'arrêté donnant délégation de signature du Préfet de Département à Madame Mireille JOURGET Ingénieur général des Ponts des Eaux et des Forêts, Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault;
- VU** la délibération du 17 octobre 2014 du Conseil Régional de la Région Languedoc-Roussillon désignant Madame MEUNIER-POLGE Marie et Monsieur DELACROIX François pour siéger à la CLE du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens ;
- CONSIDERANT** que suite à la nouvelle désignation des représentants du Conseil Régional, il convient de réaliser une mise à jour de l'arrêté préfectoral relatif à la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Lez-Mosson Etangs Palavasiens ;
- CONSIDERANT** la nécessité de rectifier les erreurs matérielles dans le collège des élus, il convient de réaliser une mise à jour de l'arrêté préfectoral relatif à la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins Lez-Mosson Etangs Palavasiens ;
- SUR** proposition de la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer l'Hérault.

ARRETE :

ARTICLE 1 :

La composition de la CLE est la suivante :

A/ Collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux

Communauté Agglomération de Montpellier	Isabelle GANIEL
	Jacques MARTINIER
	Carole DONADA
	René REVOL
Communauté des Communes Pic Saint Loup	Thierry DEWINTRE
	Alphonse CACCIAGUERRA
	Jacques GRAU
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	Jean-Claude ARMAND
	Gérard CABELLO
Commune de Palavas les Flots	Guy REVERBEL
Commune de Villeneuve les Maguelone	Gérard AUBRY
Commune de Vie la Gardiole	Magali FERRIER
Commune de Vallaurès	Patrice CHASLES
Commune de Montpellier	Sauveur TORTORICI
	Pascal KRZYZANSKI
Commune de Prades le Lez	Jean-Marc LUSSERT
Commune de Juvignac	Béatrice MICHEL
Commune de Clapiers	Thierry VINDOLET
Commune de Cournonterral	Robert MARTY
Commune de Saint Clément de Rivière	Alain PERRET DU CRAY
Commune de les Matelles	Christian AMAT
Conseil Régional	Marie MEUNIER-POLGE
	François DELACROIX
Conseil Général	Cyril MEUNIER
	Monique PETARD
	Yvon BURREL
	Claudine VASSAS MEJRI
	Christian BENEZIS
Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement de la région du Pic Saint Loup	Jacques COLOMBANI
Syndicat du Bassin du Lez	Stéphanie JANNIN
	Guillaume FABRE
Syndicat Mixte des Etangs Littoraux (S.I.E.L.)	Loïc LINARES

B/ Collège des usagers

Prud'homme des patrons pêcheurs de Palavas les Flots	Didier DAYNAC
Fédération de l'Hérault pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Paul PRADY
Fédération des chasseurs de l'Hérault	Bernard GANIGENC
Chambre Agriculture de l'Hérault	Marie LEVAUX
Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier	Claire MARTIN
Union des associations d'irrigation et d'assainissement de Lattes	Marc ANDRE
Association palavasiennaise pour la Diversification des activités Economiques et la Protection de l'environnement (A.D.E.P.)	Mika FANTON
Union fédérale des consommateurs U.F.C. QUE CHOISIR	M GARCIA
Union locale Consommation, Logement et Cadre de Vie (C.L.C.V) de Montpellier et ses environs	Simone BASCOUL
Société de la protection de la nature (S.P.N.), Comité de l'Hérault	Bernard MOURGUES
Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc-Roussillon (CEN L-R)	Daniel CREPIN
Association « Les écologistes de l'Enzière »	Jean-Paul SALASSE
Association « Mosson Coulée Verte »	Cathy VIGNON
Section régionale conchylicole Méditerranée	Claude MARTY

C/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Monsieur le Préfet, représenté par la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault ou son représentant
M. le Préfet Coordonnateur de bassin, représenté par Mme la Directrice Régionale de l'Environnement l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon ou son représentant
Mme le Directeur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, ou son représentant
M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée et Corse, ou son représentant
M. le Délégué Régional de l'Office National des Eaux et des Milieux Aquatiques, ou son représentant
M. le Délégué du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant

ARTICLE 2 – AFFICHAGE ET PUBLICITE

Le présent arrêté sera affiché dans les communes du périmètre du SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens.

Il sera publié :

- sur le site Internet de la préfecture
- au recueil des actes administratifs.

- par la structure de gestion SYBLE, sur le site internet gesteau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr>

ARTICLE 3 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 – EXECUTION

La Directrice Départementale des Territoires et de la Mer, les membres de la Commission Locale de l'Eau, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 20 NOV. 2014

Pour le Préfet, par délégation,

La Directrice Départementale des Territoires et
de la Mer de l'Hérault.



Mireille JOURGET